

COMPTE-RENDU

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

Vendredi 18 octobre 2024

Le vendredi 11 octobre 2024, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 17h30 dans la salle communale de Beaumont-en-Véron, sur la convocation qui a été adressée le 4 octobre 2024 par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Le quorum n'ayant pas été atteint, le Comité syndical du syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est de nouveau réuni le vendredi 18 octobre 2024 à 17h30 à la Maison du Parc sur la convocation qui a été adressée le 14 octobre 2024 par la Présidente du syndicat mixte du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 Nombre de voix : 258

Nombre de membres présents ou représentés : 17 Nombre de voix : 17

Secrétaire de Séance : Monsieur Benoît BARANGER

1. Évolution des modalités de rétribution des services du Parc

Mme Sophie TUBIANA, la Présidente, présente la délibération. Elle rappelle que des services rendus par le Parc aux collectivités font aujourd'hui l'objet de rétributions financières. Le calcul de ces rétributions est régi par une délibération en date du 18 février 2020 qui ne précise pas les modalités de rétributions pour des structures autres que les collectivités.

La Présidente explique qu'il est nécessaire de revoir cette délibération afin de différencier les rétributions et préciser les règles à appliquer pour les structures de l'Éducation nationale et pour les entreprises du territoire. Elle précise qu'il n'est pas prévu de revoir le coût journalier, estimé à 700 € par jour, mais de le moduler les modes de calcul selon les partenaires.

Pour les collectivités, établissements publics et associations, les modalités de rétributions sont inchangées. Les tarifs varient en fonction du nombre de journées allouées au projet, les 5 premiers jours étant non facturés et les 5 suivants facturés à 50 % du coût journalier. Pour les EPCI et communes n'ayant pas adopté la charte, le tarif est plein dès le premier jour d'intervention, la règle est modulée si le Parc intervient dans un EPCI ou une commune situés partiellement sur le territoire du Parc.

En réponse à une question de M. Pierre DE BOUTRAY, représentant de la Communauté d'Agglomération Saumur-Val-de-Loire, Mme Sophie TUBIANA précise que le coût forfaitaire de l'intervention a été calculé en tenant compte des coûts salariaux et des charges de structure et qu'il n'a pas été souhaité de réviser ce coût journalier.

M. Thibaut MEURGEY, Directeur du Parc, complète en précisant que le Parc n'a pas vocation à s'inscrire dans le champ concurrentiel. Son intervention, en appui aux projets de collectivités ou partenaires territoriaux, s'inscrit dans le cadre de conventions de partenariats qui précisent les engagements réciproques des parties. La contribution financière sollicitée vient compenser un déséquilibre constaté dans la mise en œuvre des moyens humains nécessaires pour réaliser le projet en partenariat.

Il présente des exemples de calcul de la rétribution permettant d'illustrer ses propos en citant le partenariat du Parc avec l'entreprise RTE lié à la réalisation d'inventaires sous les lignes électriques dans le secteur de la Côte saumuroise. Cette délibération permettra au Parc de facturer à RTE les jours d'intervention prévus dans le cadre de ce partenariat.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ abrogent la délibération 2020/12/B du Bureau en date du 18 février 2020 susvisée ;
- ✓ fixent le cout journalier pour 8h d'intervention à 700 € ;
- ✓ approuvent le tableau de rétributions annexé à la délibération.

2. Tableau des effectifs : création d'un emploi permanent d'adjoint administratif, catégorie hiérarchique C - filière administrative à temps complet

Mme Sophie TUBIANA invite le Directeur à présenter le tableau des effectifs et la réorganisation du service « administration et finances ».

M. Thibaut MEURGEY explique que suite à la mutation d'un agent en charge des ressources humaines et des marchés publics en septembre 2024, il a été proposé à deux agents de ce service des évolutions afin de réaffecter les missions et tâches associées. Pour accompagner les agents concernés dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions, le Directeur précise qu'un accompagnement technique de la chef de service et des formations dédiées sont proposés aux deux agents.

Ainsi, afin d'assurer les missions de secrétariat précédemment assurées par ces agents, il est proposé de créer un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet et d'autoriser le Parc à solliciter le Centre de gestion du Maine-et-Loire pour assurer un renfort ponctuel.

Il est proposé aux membres du Comité syndical de délibérer pour :

- ✓ approuver la suppression d'un emploi permanent d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A - filière administrative, à temps complet, pour l'agent ayant été radié des effectifs du Parc pour mutation à compter du 1er septembre 2024 ;
- ✓ approuver la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif, relevant de la catégorie hiérarchique C - filière administrative, à temps complet, à compter du 15 octobre 2024, afin d'assurer notamment l'assistance aux services opérationnels. Ce poste sera également ouvert aux contractuels ;
- ✓ (En attendant cette réorganisation et ce recrutement, le Centre de gestion du Maine-et-Loire va être sollicité au titre de l'article 25 pour effectuer un renfort ponctuel du 15 octobre 2024 au 15 janvier 2025 en attendant le recrutement de l'agent.) ;
- ✓ autoriser Madame la Présidente à recruter un adjoint administratif ;
- ✓ adopter le tableau des effectifs à la date du 11 octobre 2024.

3. Informations

■ **Déclaration partielle d'intérêt général : lancement de la stratégie de mécénat**

Mme Sophie TUBIANA explique que considérant le contexte financier, il est nécessaire que le Parc soit en mesure de solliciter de nouvelles sources de financement, notamment privées. En prenant exemple sur la démarche menée par le Parc naturel régional de Brière, le Parc a déposé un dossier de demande de reconnaissance partielle d'intérêt général. Le Parc a reçu la reconnaissance officielle de la DDFIP du Maine-et-Loire début juillet.

M. Thibaut MEURGEY explique que cette reconnaissance de l'intérêt général d'une partie des activités du Parc permet au Syndicat mixte d'émettre des reçus fiscaux permettant aux donateurs de défiscaliser leurs dons.

La plupart des activités du Parc sont concernées, seules les actions relevant de la valorisation d'activités économiques sont exclues.

En réponse à une question de l'assistance le Directeur précise qu'il s'agit ici d'un soutien matériel ou financier sans contreparties directes. Les entreprises sont juste autorisées à apposer leur nom aux opérations réalisées. Il indique que cette démarche de recherche de mécènes répondra aux principes et critères définis dans le cadre de la charte éthique de mécénat de la Fédération des Parcs. Il s'agit d'un cadre de référence partagé qui permet d'assurer l'intégrité de l'image et des missions du Parc et de s'assurer que les actions menées répondent à des valeurs partagées.

Des contacts sont d'ores et déjà pris avec la Fondation EDF qui a d'ailleurs encouragé le Parc à réaliser cette démarche de reconnaissance auprès de la DGFIP. D'autres entreprises pourraient être contactées pour envisager des partenariats telles que la Fondation du Patrimoine, la Fondation de France, le Groupe La Poste ou des Fondations de banques coopératives ou assurance.

Mme Sophie TUBIANA précise que l'élaboration de ces partenariats et le choix des entreprises mécènes feront l'objet de débats complémentaires en Bureau et en Comité syndical.

■ **Charte 2024-2039 : Réunions d'information et visites de terrain avant délibération finale des communes**

Mme Sophie TUBIANA explique que pour préparer les délibérations des communes d'approbation du projet de charte 2024-2039 des rencontres sur les territoires sont organisées avec les délégués au comité syndical et les élus des communes.

M. Thibaut MEURGEY présente la carte de répartition des 11 rencontres prévues entre début novembre et mi-décembre. Il précise qu'elles seront complétées par des interventions dans les Conseils des maires des Communautés de communes et agglomérations du territoire.

Mme Sophie TUBIANA invite les délégués présents à participer à ces rencontres et à diffuser l'information auprès de leurs collègues élus.

■ **Outils fonciers de protection des milieux naturels : interventions de la SAFER du Maine-et-Loire et du CEN Pays de Loire.**

Mme Sophie TUBIANA rappelle que grâce aux subventions octroyées en 2024 dans le cadre du Fonds vert, le Parc a pu investir la question de la gestion foncière des milieux naturels. Elle indique que ce projet a fait l'objet d'échanges très nourris lors de la séance initiale de ce Comité syndical.

M. Thibaut MEURGEY complète en précisant que la chargée de mission mobilisée sur la définition d'une stratégie foncière associe de manière très étroite dans cette réflexion les acteurs engagés référents sur le territoire, tels que la SAFER 37 et 49 ou les Conservatoires des espaces naturels.

Mme Justine DURET, chargée de mission aires protégées et stratégie foncière détaille les éléments présentés. En préfiguration de la mise en œuvre de sa nouvelle charte, le Parc a souhaité développer une stratégie foncière partagée. De nombreux temps d'échanges avec la commission Biodiversité, les CEN Pays de la Loire et Centre-Val de Loire, le CPIE, la LPO ainsi que les SAFER 37 et 49 ont permis de déterminer le panel d'actions existantes ainsi que la plus-value potentielle du Parc sur ce sujet. Le groupe de travail qui s'est réuni au printemps dernier a permis d'ébaucher les contours de la future stratégie foncière pour le Parc.

Les objectifs de cette stratégie pourraient se définir par :

- la préservation et la restauration des milieux naturels ;
- l'amélioration et la diffusion des outils et leviers existants ;
- la coopération avec les acteurs et partenaires.

Représentants des Régions et Départements

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire
M. Franck CHARTIER, Département d'Indre-et-Loire
Mme Isabelle DEVAUX, Département de Maine-et-Loire
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire
Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire
Mme Marie-Jo HAMARD, Département de Maine-et-Loire
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire
M. Etienne MARTEGOUTTE, Département d'Indre-et-Loire
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire
M. Eric TOURON, Région Pays-de-la-Loire

Représentants des communes et EPCI de Maine-et-Loire

Présents :

Mme Sophie CHARRIER, Brain-sur-Allonnes	M. Pierre DE BOUTRAY, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Jean-Pierre ANTOINE, C.A. Saumur-Val-de-Loire	M. Jean-Pierre ANTOINE, Courchamps
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire	M. Jean-Paul DILE, Doué-en-Anjou
Mme Armelle PONCET, C.A. Saumur-Val-de-Loire	M. Jacky MARCHAND, Montsoreau
	M. Pascal MARIE, Villebernier

Absents ayant donné procuration :

M. Vincent LÉPY, Allonnes, à M. Pascal MARIE

Excusés :

M. Jérôme SAFRAN, Antoigné	M. Willy DELAUNAY, Neuillé
M. Cyrille MERCIER, Artannes-sur-Thouet	Mme Andréa SIEDERMUTZ, Parnay
M. Christophe LEBEAUPIN, Blou	M. Claude DURAND, Rou-Marson
M. Ludovic GUENESCHEAU, Brossay	Mme Brigitte SMITH, Saint-Clément-des-Levées
Mme Jacqueline TREUILLIER, Denezé-sous-Doué	M. Martin ALEMANN, Saint-Macaire-du-Bois
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye	Mme Kathy DESVEAUX, Saint-Philbert-du-Peuple
M. Philippe VARIN, La Breille-les-Pins	M. Loïc BIDAULT, Saumur
M. Jackie PASSET, La Ménitrie	M. Adrien BEAUVAIS, Souzay-Champigny
M. Vincent GASTINEAU, Le Coudray-Macouard	M. Patrick BECK, Turquant
Mme Isabelle ISABELLON, Le Puy-Notre-Dame	Mme Brigitte SAINT CAST, Varennes-sur-Loire
M. Vincent IMHOFF, Les Ulmes	M. Sylvain PELTIER, Varrains
M. Alain DUPUIS, Longué-Jumelles	Mme Françoise VAUGONDY, Vaudelnay
M. Maurice FERCHAU, Louresse-Rochemenier	M. Jean BROUARD, Verrie
M. Jean-Michel BONNIN, Montreuil-Bellay	M. Jean-Claude SOURDEAU, Vivy

Mme Denise DARTEIL, Tuffalun
M. Jean-Philippe ROPERS, Beaufort-en-Anjou
M. Richard MARECHAL, Blaison-Saint-Sulpice
M. Samuel MAUPETIT, Les Bois d'Anjou
Mme Stéphanie GUILLEMAIN, Gennes-Val-de-Loire
M. Rodolphe BRIOUDE, Mazé-Milon
M. Marc LEVEY, Brissac-Loire-Aubance
Mme Isabelle GRANDHOMME, Cizay-la-Madeleine
M. Guy LANDAIS, Épieds
M. Jean-François SUIRE, Bellevigne-les-Châteaux

M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire
Mme Isabelle DEVAUX, C.A. Saumur-Val-de-Loire
Mme Béatrice BERTRAND, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Grégory PIERRE, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Thierry PAPOT, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Vincent OUVRARD, CC Baugeois-vallée
M. Tony GUERY, CC Baugeois-vallée
Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole
M. Yves GIDOIN, CU Angers Loire Métropole

Représentants des communes et EPCI d'Indre-et-Loire

Présents :

M. Claude ROUX, Anché
M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire
Mme Sophie DE MONTEYNARD, Chezelles
M. Florian GORÉ, Coteaux-sur-Loire

M. Jean-Claude VOISIN, Crouzilles
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse
M. Loïc De la PORTE du THEIL, Parçay-sur-Vienne
M. Philippe RÉAL, Rivarennés

Excusés :

Mme Marie-Noëlle BOULANGER, Assay
Mme Brigitte BERTAULT, Avoine
M. Bertrand LEMOUX, Avon-les-Roches
M. Eric STOPIN, Avrillé-les-Ponceaux
M. Cyril CHAUMEAU, Azay-le-Rideau
M. Thierry AMIRAULT, Beaumont-en-Véron
M. Pierre NION, Benais
M. Gilles PELLE, Bourgueil
Mme Claudine LECLERC, Braslou
Mme Martine GUERIN, Braye-sous-Faye
M. Matthieu BELLIER, Bréhémont
M. Claude VASSEUR, Brizay
Mme Véronique GAROUX, Candès-Saint-Martin
Mme Sylvie CHEVALET, Champigny-sur-Veude
Mme Françoise MANCEAU, Chaveignes
M. Rodolphe PARMENTIER, Cheillé
M. Eric MAUCORT, Chinon
M. Philippe JAMET, Chouzé-sur-Loire
M. Damien BARON, Cinais
M. Christian SAGET, Continvoir
M. Damien DOUCET, Courcoué
M. Vincent MARECHAL, Couziers
M. Alain RAGUENEAU, Cravant-les-Côteaux
M. Jean-Jacques LEGROS, Crissay-sur-Manse
M. Vincent GASSELIN, Gizeux
M. Lionel HEGRON, Huismes
Mme Sandrine PLOQUIN, Jaulnay
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard

Mme Cécile CORBIER, La Chapelle-aux-Naux
M. Hubert De CHAMPS, La Chapelle-sur-Loire
M. Nicolas MANCEAU, La Roche-Clermault
Mme Valérie RAINEAU-BOUCHER, La Tour-Saint-Gelin
Mme Hédia GHANAY, Langeais
Mme Martine NEVEU, Léméré
M. Peter VAN STAALDUINEN, Lerné
Mme Angélique BOIZIAU, Lignièrès-de-Touraine
Mme Brigitte WILMANN-THIVAULT, Ligré
Mme Amélie THIBAUT, Luzé
M. Justin RAIMBAULT, Marçay
Mme Amélie BAUDAIS, Marigny-Marmande
Mme Florence MARIE, Panzoult
Mme Michelle DUVAULT, Pont-de-Ruan
M. Raphaël HANNIET, Razines
M. Gilles ROSALIE, Restigné
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu
M. Jean-Marie KUZIOR, Rigny-Ussé
Mme Annabel TALLAND, Rilly-sur-Vienne
Mme Sylvie BOUCHET, Rivière
M. Philippe RÉDRÉAU, Saché
Mme Mina TRUFFERT, Saint-Benoît-la-Forêt
Mme Véronique BONNET, Saint-Germain-sur-Vienne
M. Jean-Michel PELGER, Saint-Nicolas-de-Bourgueil
M. Rémi COULAIS, Savigny-en-Véron
Mme Karine PIAUT, Sazilly

M. Eric LUANCO, Seuilly
M. Kévin CLAVEAU, Tavant
M. Laurent BODIN, Theneuil
Mme Karine MOTHEAU, Thilouze
M. Gérard MARULA, Thizay
M. Stéphane ROY, Trogues
M. Didier DOUCHET, Vallères
M. Eric BIGOT, Verneuil-le-Château
M. Yoann SEVESTRE, Villaines-les-Rochers
Mme Agathe CHIRON, Villandry
Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire
M. Thierry DEGUINGAND, CC Chinon, Vienne et Loire

Mme Isabelle MELO, CC Touraine Ouest Val de Loire
M. Jean-Jacques GAZAVE, CC Touraine Vallée de l'Indre
Mme Marie-Annette BERGEOT, CC Touraine Vallée de l'Indre
Mme Nathalie VIGNEAU, CC Touraine Val de Vienne
Mme Martine JUSZCZAK, CC Touraine Val de Vienne
Mme Alice WANNERROY, Tours Métropole Val de Loire